

L'AN DEUX MILLE QUATORZE ET LE 10 DU MOIS DE DECEMBRE

Le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué en Séance Ordinaire s'est réuni sous la présidence de Mme LANOISELET Dominique, Maire

Les Conseillers présents : M. DUPLESSIS Daniel - Mme PLANCHE Bernadette - M. FLORET Pascal - Mme DRILLIEN Marie-France - M. FARAH Jean-Pierre - M. BREDEL Bernard - Mme PIFFAUT Martine - Mme GAUDILLAT Brigitte - M. PINIER Fabrice - Mme DOUCET Marie-Christine – M. BOULAY Ludovic - Mme THOMAS Isabelle - M. RENONCIAL Yvan - Mme DUBOIS Valérie - Mme DUSSON Nelly - Mme DESBRIERE Marie-Rose - M. SIMONET Bernard

Excusés : M. COGNARD Laurent

Pouvoirs : M. COGNARD Laurent à Mme LANOISELET Dominique

Secrétaire de séance : Mme DESBRIERE Marie Rose

Approbation du compte rendu de la réunion du 30 septembre 2014

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité :

1. Délégation de signature :

En partenariat avec L'ONF, un chemin communal situé sur la commune de Jully les Buxy va être cédé à l'euro symbolique à la commune en vue de créer une voie forestière qui desservira les 3 forêts communales de Messey, Chenôves et Buxy. Cette desserte est importante pour l'entretien des forêts. 950 m sont à restaurer par Buxy sur une longueur totale de 2 700 m. Coût des travaux 150 000 €. Ce projet est éligible pour percevoir des subventions de DDT soit 70%.

Pascal Floret précise que ce chemin servira aux scieries et professionnels du bois, et sera fermé par une barrière. Les frais de fonctionnement et d'investissement seront répartis entre les trois communes.

Une convention sera signée entre les propriétaires pour définir les modalités d'entretien

Une délibération a été prise en novembre 2013 pour valider cette cession en donnant l'autorisation au Maire de signer les PV de délimitations et d'esquisses et autres frais inhérents à ce dossier. M Floret ayant géré ce dossier, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de lui donner délégation de signature pour tous les actes inhérents à ce dossier.

2. Autorisation de signature d'une convention entre le représentant de l'Etat et la commune pour la télétransmission des actes

Madame le Maire donne lecture de la convention qui sera signée avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes administratifs (délibérations, arrêtés, budgets...). Ce service rendu par le Ministère de l'Intérieur pourra s'interrompre momentanément à chaque instant. M. FARAH interroge sur la façon de communiquer, Madame le Maire répond que toutes les transmissions seront sécurisées sous un

code secret. Mme le Maire lit les principales closes. Ce service prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2015 et aura une validité d'un an.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

3. Subvention pour la coopérative des écoles élémentaires

Suite à l'élaboration du budget des écoles, il apparaît nécessaire de réajuster le montant de la subvention qui sera versée à la coopérative des écoles élémentaires. La somme de 1 200 € était inscrite au budget primitif 2014. La subvention par élève est passée à 9,80 € pour un nombre supérieur d'élèves (128 au lieu de 122) soit $9,80 \times 128 = 1\,254,40$.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire la somme de 55 € supplémentaire pour la subvention versée à la coopérative des écoles élémentaires au compte 6574, somme prise sur le compte des subventions diverses.

Ces trois points étant abordés, on passe à l'étude des questions portées à l'ordre du jour :

Présentation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du Service Public d'Elimination des Déchets ménagers

M Duplessis commente ce rapport annuel. Il fait l'examen détaillé des collectes et apports en déchetterie concernant la ccSc. Les collectes des déchets ménagers (porte à porte) le tri des poubelles jaunes plus le verre ainsi que le traitement des O.M. traitées par le SMET à CHAGNY, auquel il faut ajouter la collecte en déchetterie vers GRANGES ou BUXY et autres... représente un total de 956 067€. Quelques recettes viennent en déduction pour un montant de 133 83€ ce qui donne un reste à charge de 822 232 €. Ce poste est en augmentation permanente.

M. Duplessis informe que la déchetterie de BUXY ne durera pas le temps du mandat, elle est régulièrement vandalisée et ne répond pas aux normes. Il informe également que le site de réception de GRANGES est limité à 2017 mais une demande de continuité de l'activité sera soumise à l'autorisation de M. le Préfet.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du Service Public d'Elimination des Déchets ménagers.

Représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Collège de la Varandaine :

Le décret du 24 octobre 2014 a modifié cette représentation. La collectivité territoriale de rattachement (Conseil Général) voit cette représentation passer de un à deux et la représentation de la commune siège de l'établissement passe de deux à un. Lorsqu'il existe un EPCI, un représentant de cet établissement assiste au CA à titre consultatif (article R 421-16 du code de l'éducation).

Les deux représentants titulaires nommés étaient Marie-France Drillien et Bernadette Planche, les deux titulaires Isabelle Thomas et Bernard Bredel. Madame le Maire propose de nommer Mme Planche titulaire et Mme Drillien Suppléante.

Le Conseil Municipal accepte cette désignation moins 3 abstentions

Rétrocession de voirie à la commune par un particulier :

En 1998, un lotissement situé rue du pont de Chanteraine a été réalisé avec des aménagements publics sur des parcelles privées appartenant aux conjoints Piffaut/Gentien. La 1^{ère} parcelle cadastrée section F n° 322 a permis l'élargissement du carrefour rue du Pont de Chanteraine et chemin de St Gengoux et la 2^{ème} parcelle section F n° 321 a permis la réalisation de l'accès aux 3 lots.

Ces parcelles étaient déjà entretenues par la commune.

Un règlement signé entre la commune et le lotisseur précisait qu'à l'achèvement des travaux, le lotisseur solliciterait la commune pour une intégration de ces équipements dans le domaine public. Ce qui est chose faite.

L'arrêté d'autorisation de lotir stipule que le lotisseur cédera gratuitement le terrain d'une superficie de 280 m².

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la rétrocession de cette voirie à titre gratuit. Les frais inhérents à ce dossier seront à la charge du cédant.

Décisions Modificatives budgétaires

En application de l'article L1612-11 du code général des Collectivités Territoriales des modifications peuvent être apportées au budget communal. Ces Décisions Modificatives consistent en une série d'ajustement du budget.

DM 01 : Admission en non-valeur dans les écritures comptables les taxes et produits irrécouvrables pour la société Tecomac d'un montant de 22 322 € (loyers impayés)

DM 02 : Remboursement à l'Etat du trop versé de la Taxe d'Aménagement, soit la somme de 3 851 € pour le permis de construire de la SEMCODA.

DM 03 : Concernant les charges de personnel pour la somme de 11 000 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces trois Décisions Modificatives du Budget communal.

Demande de subvention de l'association Juniors Nageurs de St Boil

Madame le Maire donne lecture d'un courrier et du budget prévisionnel de l'association des Juniors Nageurs de Saint-Boil, demandant une subvention de 300 € à la commune pour combler une partie de leur déficit sachant que 11 enfants de Buxy fréquentent régulièrement cette structure pour des cours de natation dispensés à la piscine de Montchanin.

Le Conseil accepte à l'unanimité de verser la somme de 300 € à cette association, mais ceci à titre exceptionnel, et l'invitera à se rapprocher de l'OISSCC.

Validation des statuts de la CCSCC

Le 29 octobre le Conseil Communautaire a approuvé les modifications des statuts de la CCSCC. Les Conseils Municipaux doivent les valider dans les 3 mois. Ces statuts présentés lors du précédent Conseil Municipal ont été projetés, quelques menues modifications ont été apportées par l'administration. Ils prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2015 s'ils sont adoptés par les 2/3 des élus communautaires.

M Duplessis présente les modifications de ces statuts.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

Projet de territoire au sein de la ccScc :

Lors du dernier conseil communautaire, les élus ont reçu un questionnaire à remplir pour cibler les besoins et orientations pour les 10 prochaines années, la synthèse sera connue lors du prochain Conseil Communautaire. M. Duplessis présente une projection de la situation territoriale actuelle à l'échelle du territoire Chalonnais dans le cadre du SCoT. A partir de cette synthèse, des axes prioritaires seront à définir.

Classement et le tri des archives communales

Ce classement effectué par le Centre de Gestion des Archives Départementales s'est terminé fin novembre, il aura duré 3 mois. Les archives départementales ont réceptionné les archives de l'hôpital hospice, les archives de la justice de paix du canton ainsi que les archives de la section cantonale des pupilles de la Nation et des soutiens de famille. Un inventaire de tous ces documents nous sera envoyé courant 2015 après classement.

Un bordereau de récolement a été établi avec localisation des pièces, identification des articles avec leur numéro d'ordre, le contenu et les typologies.

Une grande partie des dossiers devra être éliminée. Un contact téléphonique avec la Société Desplat nous a donné une estimation des coûts de destruction : 130 € la tonne si transport des documents par les services techniques, 300 € location d'une benne (1 m linéaire représente 50 kg, 39 m l sont à détruire).

Coût total de cette réorganisation : 10 654 ,58 € avec une subvention de 3 000€ dans le cadre du dispositif « Aide au classement des archives des communes et EPCI » du Conseil Général.

Madame le Maire a félicité les archivistes pour la qualité de leur travail.

Questions diverses :

- Inondations : Madame le Maire informe l'assemblée sur sa demande d'inscription de la commune en reconnaissance de catastrophe naturelle à la suite des inondations du 4 novembre qui ont généré d'importants dommages matériels. Ceci permettra une meilleure indemnisation des buxynois. La chaudière de la salle de Barange est à remplacer suite aux inondations. Mme le Maire félicite les services techniques pour le travail accompli.
- Travaux de l'église et autres travaux :
 - ✓ 8 entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour le lot menuiserie. Estimation 17 870 €, la fourchette de prix se situe entre 45 955 € et 11 284 €.
 - ✓ 11 entreprises ont répondu pour le lot charpente couverture zinguerie. Estimation du MO 121 161 €. Les prix s'échelonnent entre 183 659 et 100 014,68 €

Les entreprises non retenues ont été avisées le 5 décembre. La procédure nous impose d'attendre 11 jours pour informer les entreprises retenues. Le Conseil Municipal sera donc informé lors de la prochaine réunion du nom de ces entreprises.

Des devis sont également demandés pour la restauration de l'horloge cadran (environ 8 500 €) et l'installation d'un paratonnerre (environ 5 000 €) à prévoir pendant la présence des échafaudages.

- Travaux réalisés par le personnel des services techniques : Madame le Maire donne la parole à M Floret qui remercie tout d'abord les services techniques pour leur travail mais aussi pour leur action

et leur réactivité au moment des inondations. Il fait le point sur les dégâts, M Floret donne ensuite la liste des divers travaux réalisés par l'équipe municipale :

- ✓ Feuilles, taille et broyage
- ✓ Fleurissement, illuminations du village et distribution de sapins aux commerçants
- ✓ Nettoyage, curage suite aux inondations
- ✓ Transport de matériel pour diverses associations
- ✓ Réparation de trottoirs ...
- Travaux divers sur la commune :
 - ✓ Travaux de réfection de l'appartement dans le bâtiment situé au-dessus du Trésor Public
 - ✓ Reprise de l'assainissement Rue de Baranges
 - ✓ Passage protégé rue de la Gare et rue des Chèvres
 - ✓ La société SBTP réalisera des travaux sur la voie verte (lices) du 15/12 au 6/01
- Projet de regroupement scolaire : Le 15 décembre une société fera une offre de financement. Le sujet sera évoqué lors d'une prochaine session du Conseil Municipal et la commission des écoles sera réunie.
- Rythmes scolaires : Madame le Maire donne la parole à Madame Planche qui informe l'assemblée du déroulement des NAP. Mme Desbriere demande des précisions au sujet du fonctionnement des NAP et du bilan qui devait être réalisé après 7 semaines de fonctionnement. Une synthèse sera présentée en commission. Dans l'ensemble, le bilan est satisfaisant, mis à part le planning de présence des animateurs parfois bouleversé par des absences imprévisibles. Un intervenant bénévole propose une initiation au bridge pour les CM2
- Banque alimentaire : Mme Planche donne le résultat de la collecte alimentaire, les produits récoltés représentent 1 T 900, un peu en diminution par rapport à 2013 mais des dons plus intéressants par exemple pour l'hygiène ont été recueillis. 66 bénévoles ont participé à la collecte venant du territoire de la ccSc.
- L'arbre de Noël de la commune aura lieu le 17 décembre à 14 heures, Mme Thomas a été chargée de l'achat des jouets avec un budget compris entre 9 à 12 € par enfant. Un spectacle offert par le Comité des Fêtes aura lieu à 14h et ensuite suivra la distribution aux enfants. Les conseillers disponibles sont invités à venir aider à cette distribution de cadeaux.
- Plan de désherbage communal zéro phyto est programmé par la ccSc avec l'ATD. Madame le Maire informe que l'objectif du Conseil Général est zéro phyto d'ici 2018. M Simonet, référent énergie, donne quelques informations sur le plan de désherbage zéro phyto, des mesures drastiques devront être mise en œuvre avant 2018 sur l'utilisation des produits et les dispositions réglementaires suite à un état des lieux. M Simonet propose de développer ce plan lors d'un prochain conseil ou alors d'adresser les documents à chaque conseiller. Les services techniques ont déjà suivi des séances de formation.
- Madame le Maire donne la parole à M Simonet qui souhaite s'exprimer aux noms des trois élus de l'opposition: Ils reconnaissent le travail effectué par les adjoints mais déplorent le manque de concertation et les décisions prises la plupart du temps en petit comité. Ils signalent également le manque de travail en commission, certaines ne se sont pas encore réunies en 9 mois. Ils renouvellent leur envie de travailler en bonne intelligence et pensent avoir prouvé cette volonté par leur présence dans les activités et représentations communales. Mme le Maire précise que les commissions ont mission de travailler sur les décisions du Conseil Municipal et que cela a été fait et sera fait chaque fois que ce sera possible et nécessaire tel le dossier du futur complexe scolaire. M.Farah ajoute qu'un travail sur l'énergie a bien été mené en collaboration.
 - ✓ M. Simonet fait part de son inquiétude et renouvelle sa demande en ce qui concerne la protection et les dangers encourus par les publics qui se rendront prochainement au nouveau

gymnase par la route de Bissey et le chemin des Raveaux. Aucune démarche n'est actuellement engagée. Les finances ne le permettent pas actuellement.

- ✓ M. Simonet demande s'il y aura un débat sur l'orientation budgétaire, Mme le Maire répond qu'il n'y a pas obligation.
- ✓ M. Simonet insiste pour que Buxy se positionne au niveau de la ccScc pour réserver un terrain sur la commune à proximité de la voie verte destiné au stationnement des campings cars, ce sera une décision communautaire mais il serait souhaitable qu'un lieu soit retenu pour parer à l'éventualité d'un choix hâtif. Ce souhait était commun aux deux listes pour les municipales. Après l'étonnement, la discussion s'engage, chacun apporte des éléments qui nourrissent au final un débat constructif.

M. Duplessis s'interroge sur les dotations financières des années à venir, la commune sera privée de 33 000 € par an pendant 3 années et la disparition de Buxy en tant que chef-lieu de canton entrainera une perte de dotation de solidarité rurale de 110 000 €, des discussions interviennent actuellement. Mme Desbriere interpelle pour la construction d'un groupe scolaire, des questions sont parfois posées, elle ne peut pas toujours répondre. Mme le Maire répond que l'étude du projet est en cours mais que cela dépendra des moyens financiers, les aides actuelles ayant beaucoup diminué.

- Téléthon : Mme Drillien remercie tous les acteurs qui ont participé au bon déroulement du téléthon ainsi que les employés de la commune pour l'installation des structures, le résultat s'élève à 4 380 € 165 participants ont parcourus 808 kms.
- La commission des sports se réunira mardi prochain. Mme Andrée Malaty a été proposée par commune pour participer à une sélection en récompense de son engagement pour la gymnastique des enfants au concours « femmes et sport », Mme Malaty est finaliste, la cérémonie se déroulera à Dijon et sera dotée de prix.
- La souscription pour les travaux de l'église sera lancée après contacts avec le représentant de la fondation du patrimoine.
- Mme le Maire fait part d'invitations telles que l'inauguration de la Maison des épices à Saint Martin du Tartre, la fête de la Saint-Vincent le 18 janvier 2015. Elle rappelle aussi que figure sur le site de la Mairie l'inscription sur les listes électorale avant le 31 décembre 2014.
- Mme Planche lance un appel aux bonnes volontés pour le spectacle de Bernard Bruel en faveur de la Ligue contre le Cancer et le CCAS qui aura lieu le 20 décembre 2014 à la salle des fêtes de BUXY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.